



16^o Tour des Coteaux et Landes de Gascogne

30 juin et 1er juillet 2018



ÉPREUVE UFOLEP
Label National

30/06 : CASTELJALOUX / CASTELJALOUX 96.4km

01/07 : PINDERES / BOUGLON 97.6km

01/07 : CLM INDIVIDUEL 9.8 KM



Les Paysans
de Rougeline



CAVE du MARMANDAIS
VIGNOBLES du SUD-OUEST





**Raymond GIRARDI,
Président de la Communauté de Communes
des Coteaux et Landes de Gascogne**

Coteaux et Landes de Gascogne à la volonté de diversifier ses activités, qu'elles soient des services à la population ou des initiatives sportives ou culturelles.

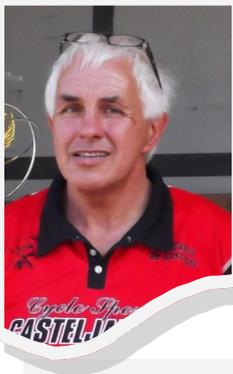
Les activités sportives sont essentielles pour la bonne santé physique de chacun d'entre nous et sont également un facteur de convivialité et de vie en commun très important.

Le cyclisme est un très bon exemple pour porter toutes ses valeurs d'autant plus qu'il est fortement ancré dans la vie de notre territoire et passionne nos concitoyens.

Avec des routes, des plaines et des coteaux qui se prêtent parfaitement au cyclisme, le niveau de cette course a pris une ampleur qui attire les sportifs de toutes les régions de France, déplace les supporters tout au long des routes et est devenue un élément important de promotion et de communication pour notre communauté de communes.

Nous sommes convaincus que l'édition 2018 sera une grande **réussite sportive** et populaire, la Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne lui apporte plus que jamais tout son soutien et donne ainsi de plus en plus de place à cette épreuve qui se veut au service du développement de la pratique sportive pour tous.

Raymond GIRARDI



16° Tour cycliste des Coteaux et Landes de Gascogne 30 juin et 1er juillet 2018

Le **seizième** tour cycliste des Coteaux et Landes de Gascogne est amorcé !

Les organisateurs préparent avec ferveur cette nouvelle édition en espérant obtenir le même succès que les années précédentes. Cette épreuve cycliste a pour objectif de faire découvrir notre patrimoine et notre région au mois de juillet, avec l'aide de la **Communauté de Communes des Coteaux et Landes de Gascogne**.

L'épreuve traversera toutes les communes de la Landes aux Coteaux, en passant par les vignobles des côtes de Cocumont. Elle se déroulera en trois étapes durant 2 jours, deux épreuves en ligne et un CLM individuel. Des classements annexes, leaders des 2^{ème} catégories, meilleur sprinter, meilleur grimpeur ajouteront un attrait supplémentaire à l'intérêt de la course. Des modifications ont été apportées cette année ; d'abord sur la date, l'épreuve a été positionnée au 1er et 02 juillet pour des raisons de calendrier électoral puis sur le règlement de l'épreuve concernant les repêchages et les écarts entre les groupes.

Le **Cyclo Sport Casteljalousain** mettra tout en œuvre et son savoir-faire pour la pleine réussite de cette épreuve, avec comme principaux soucis encore, la sécurité des concurrents, l'accueil et la convivialité de l'épreuve. Tous les bénévoles du club, les maires des communes traversées, les hôtels et les restaurants seront sollicités et mis à contribution.

Cette épreuve se déroulera sous l'égide de l'**UFOLEP** et sera ouverte à l'ensemble des équipes, le nombre étant tout de même limité à 32 équipes pour des raisons d'hébergement et d'organisation.

Les possibilités d'hébergement seront réparties entre les gîtes, les centres de vacances de Sauméjan et la Taillade, les hébergements et les hôtels du territoire de Coteaux et Landes de Gascogne.

L'informatique et la gestion des classements seront effectués par Daniel MANUEL, photos finish et car podium étant mis à sa disposition.

La sécurité sera assurée par 30 signaleurs avec l'aide de la gendarmerie locale et de 20 motos, sécurité, boissons, infos, dépannages. Une soixantaine de personnes assurera cette lourde tâche.

Tout sera mis en œuvre pour que cette épreuve soit une réussite complète, pour qu'elle continue à rester un rendez-vous incontournable de la saison cycliste de toutes les meilleures équipes françaises et une épreuve digne de notre région et de notre département.

Cette année l'épreuve ouverte aux féminines Minimes et Cadettes FFC sera à nouveau organisée le dimanche en deux étapes. Cette épreuve se déroulera en parallèle du Tour le dimanche matin sur le circuit du contre la montre et l'après-midi sur le circuit de 9km passant par Pompogne.

Le président

Jean-Paul OUNZARI

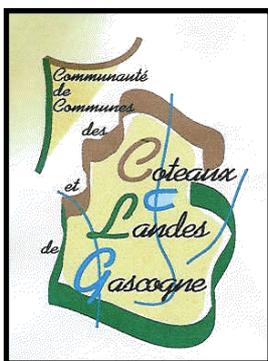
<http://cyclosport-casteljaloux.com>

Comité d'organisation

Président d'honneur :	Raymond GIRARDI
Directeur de l'épreuve :	Jean Paul OUNZARI
Adjoint responsable du protocole :	Alain SAGE
Président du jury des commissaires :	Daniel LABOUTE
Responsable sécurité motos :	Jacques BOUDEY
Responsable signaleurs :	CB STE BAZEILLE
Commissaires :	Jean LAMOTHE, Yvette RICHARD, Ginette TONIUTTI
Responsable chronométrateur :	Alain CAZASSUS
Responsables ligne de départ :	Alain SAGE
Responsables signalisation :	Michel TEISSEIRE, Robert TONIUTTI
Animation :	André MUSIOL, Jean Luc LAPEYRONNIE
Informatique -photo finish:	Daniel MANUEL
Service médical :	Castel Ambulance Docteur LEGOUGE
Secrétariat :	Françoise BOUDEY, Lucie LABOUTE, Marie-France CAZENAVE
Restauration:	C.S CASTELJALOUSAIN (Thierry DECAUX)
Trésoriers :	Françoise BOUDEY, Yves SABOURIN,

Véhicules épreuves :

- ⊞ Voiture ouvreuse : Franck TONETTO
- ⊞ Voiture invités : Jacques OUNZARI
- ⊞ Voiture Dépannage 1 : Michel LABOUTE- Michel DUPIN
- ⊞ Moto Fraîcheur : Pascal DUFOURNAUD
- ⊞ Moto Dépannage : Jean-Michel DELAS
- ⊞ Moto Info : Bernard GUSTAVE
- ⊞ Moto Ardoisier: Alain BRUN
- ⊞ Voiture Sono : Philippe CREMA
- ⊞ Voiture Direction : Michel RENAUDEAU
- ⊞ Voiture Président du Jury : Jean-Marc ROUXEL
- ⊞ Camion balai :





Samedi 30 juin

9 H / 12 H: PERMANENCE salle des fêtes de Pindères

Remise des dossards, plaques de cadre, pièces officielles et cadeaux de bienvenue aux directeurs sportifs en **possession des licences de tous les coureurs**.

Remise des radios jusqu'à 12h00 à Pindères (impératif).

Attention : pas de repas pour les coureurs, uniquement pour l'organisation.

13h15 : Réunion des directeurs sportifs (Centre Jean MONNET à Casteljaloux)
Tirage au sort des numéros de voitures suiveuses (les équipes absentes seront positionnées en fin de file).

14h15 : CASTELJALOUX : Signatures des concurrents et présentation des équipes en tenues

15h00 : Départ de l'étape Casteljaloux-Casteljaloux

17h21 : Arrivée à Casteljaloux - Possibilité de douches au gymnase de Casteljaloux.

Protocole: Remise des prix et maillots de leader au podium dès l'arrivée de l'étape en tenue

20h00 : Repas sur réservation salle des Fêtes de Pindères (Paella 12€/pers)



Dimanche 1er juillet

8h30 : Pindères: Signature des concurrents

9h00 : Pindères: Départ de la 2^o étape Pindères-Bouglon

11h23: Bouglon: Protocole au podium seulement pour les vainqueurs de l'étape
Repas pris en commun salle des Fêtes de Pindères à partir de **12h00**
Remettre impérativement la liste des participants de l'après-midi à l'issue de l'étape.

12h30/13h30 : Protocole remise des maillots de leaders jaune, bleu, dans la salle des fêtes de Pindères pendant le repas.

15h00: Départ de l'étape Sauméjan-Pindères. Ordre inverse du classement général, minute en minute - pas de signature.

17h30: Remise des prix et maillots de leaders, vin d'honneur salle des fêtes de Pindères.

RÈGLEMENT

Article 1 : Participation

Le tour des Coteaux et Landes de Gascogne est une épreuve organisée par le Cyclo-Sport Casteljalousain (Association loi de 1901 agréée Jeunesse et Sport) sous l'égide de l'UFOLEP ouverte aux licenciés UFOLEP de **1ère, 2ème catégorie**.

Article 2 : Règlement

L'épreuve est soumise au règlement national UFOLEP des courses à étapes. Toutes les situations sont sous l'autorité du directeur de course qui est habilité à prendre toutes les décisions qu'il juge nécessaires.

Article 3 : Équipes

Les équipes de **club, inter club ou sélections départementales et régionales** devront être composées de 5 concurrents et de 2 accompagnateurs (1 directeur sportif et 1 mécanicien)

Les équipes de club seront composées de **trois coureurs du club minimum** et éventuellement de 2 extérieurs à condition que **leur club ne soit pas déjà engagé**. Ces deux coureurs devront fournir obligatoirement l'**autorisation écrite** de leur président de club.

Par contre un club non engagé, ne pourra pas avoir plus de 2 coureurs qui complètent d'autres formations. Une ou deux équipes mixtes pourront être composées **par l'organisateur** en respectant l'éthique sportive : ces coureurs pourront porter leurs maillots de club respectifs.

Pour participer, un minimum de **4 concurrents est obligatoire**, tous les coureurs de l'équipe devront porter un **maillot identique**, maillots de sélections pour les départements et régions à l'exception de l'équipe mixte.

Article 4 : Étapes

Le tour comporte 3 étapes qui sont courues sur **2 jours**.

- **1ère étape** : Samedi après-midi en ligne **96.4 km** Casteljaloux-Casteljaloux circuit plat avec 2 difficultés sur le final
- **2ème étape** : Dimanche matin étape en ligne de **97.6 km** Pindères-Bouglon, circuit vallonné
- **3ème étape** : Contre La Montre Individuel **9 km 800** plat Sauméjan-Pindères

Article 5 : Classement Général

Classement général au temps Maillot Jaune (parrainage Communauté de Communes)

Meilleur 2ème catégorie : Maillot Bleu (parrainage Communauté de Communes)

En cas d'égalité il sera tenu compte du **plus grand nombre de 1ère place, puis de 2ème place, etc.**

Une fois l'étape terminée, il sera interdit de repasser sur la ligne. Si tel est le cas, c'est le second temps qui sera pris en compte pour le classement (caméra vidéo utilisée).

Classement meilleur sprinter : Maillot vert

Sera remis au terme de chaque étape en ligne et au classement général final.

Attribution à chaque étape en ligne lors des sprints intermédiaires, signalés **MS** sur les plans aux 3 premiers de : 3 points ; 2 points et 1 point.

En cas d'égalité au général, il sera tenu compte du plus grand nombre de 1ère place, puis de 2ème place etc.

En cas de nouvelle égalité, le dernier sprint départagera les ex-æquo.

En cas de nouvelle égalité, le classement de l'étape départagera les ex-æquo.

Classement meilleur grimpeur : Maillot à pois

Sera remis au terme de chaque étape en ligne et au classement final.

Attribution à chaque étape en ligne lors des passages au sommet des difficultés, signalées **MG** aux 3 premiers de : 3 points ; 2 points et 1 point.

En cas d'égalité au général il sera tenu compte du plus grand nombre de 1ère place, 2ème place etc.

En cas de nouvelle égalité, le dernier sprint départagera les ex-æquo.

En cas de nouvelle égalité, le classement de l'étape départagera les ex-æquo.

Classement par équipe :

Il sera pris sur le temps des 3 meilleurs coureurs de l'équipe à chaque étape.

Article 6 : Protocole

Celui-ci est obligatoire. A l'arrivée les concurrents devront être attentifs à la proclamation des différents classements, et se présenter en tenue aussitôt aux cérémonies protocolaires qui auront lieu sur le podium.

Toute absence injustifiée sera sanctionnée par la suppression immédiate des prix au profit du concurrent placé au rang suivant.

Les maillots de leaders pourront être attribués au second voire au troisième de chaque classement si nécessaire, avec par ordre d'importance des **Maillots** : Jaune - Bleu - Vert - à Pois

Un concurrent ne pourra pas cumuler le port de deux maillots aux étapes, ils seront attribués dans les mêmes conditions et ordre que cités ci-dessus.

Article 7 : Réclamations

Elles seront reçues jusqu'à 30 minutes après la proclamation des résultats par le directeur sportif, accompagnées d'un chèque de 20 euros qui sera restitué si la réclamation est justifiée. Les éventuelles réclamations seront faites uniquement par le directeur sportif auprès du jury, les coureurs devront impérativement suivre cette démarche obligatoire.

Article 8 : Engagements

Un chèque de 200 Euros sera demandé à chaque équipe. Ce chèque d'engagement devra être envoyé avant le 30 MAI

Ce chèque sera perdu SANS AUCUNE EXCEPTION en cas de désistement de l'équipe.

Après réception du chèque, un reçu accompagné du dossier de l'épreuve sera envoyé à chaque équipe,

Les engagements avec la liste des coureurs devront être adressés ensuite avant le 15 JUIN dernier délai

- Chez : M. OUNZARI Jean-Paul 11 Lot « Les bruyères » 47700 PINDERES

Le nombre d'équipe étant limité à 32 formations, les équipes seront retenues par ordre de fidélité au Tour puis par ordre d'envoi de leur engagement

AUCUNE MODIFICATION D'EQUIPES ne pourra se faire la semaine précédant le TOUR pour des raisons de logistique.

Article 9 : Hébergement

Les hébergements seront à la charge des équipes, voir quelques hébergements en fin de dossier.

Article 10 : Radio Tour

Les directeurs sportifs seront dotés d'une radio pour se tenir informés du déroulement de la course et des ordres du directeur de course. Le directeur sportif sera responsable de cette radio.

Article 11 : Ordre des voitures suiveuses

Les voitures suiveuses devront impérativement suivre l'ordre des numéros, ce numéro sera disposé à l'arrière gauche du véhicule. L'ordre des numéros suivra l'ordre du classement général du meilleur coureur de l'équipe. Les véhicules « hauts » (fourgonnettes, camions) seront placés automatiquement en fin de file.

Article 12 : Dépannage

Une voiture et une moto en dépannage neutre seront à l'avant de l'épreuve pour couvrir les échappées jusqu'à ce que l'écart atteigne une minute ; les directeurs sportifs auront alors la possibilité de se placer derrière leurs coureurs.

Il est rappelé qu'il est formellement interdit de s'accrocher à un véhicule, tout coureur pris sera immédiatement mis hors course.

Article 13 : Délai et Ecart

Tous les coureurs d'un peloton ou groupe sont crédités d'un même temps, sauf si ce peloton ou groupe se présente avec des cassures égales ou supérieures à :

2 secondes :

- sur le plat = 30 mètres environ
- en cote = 10 mètres environ

Plus aucun repêchage à l'issue des étapes ne sera effectué pour les coureurs ayant eu des incidents mécanique ou chutes (seule possibilité, faute avérée et reconnue de l'organisation).

En cas de chute importante la course pourra être neutralisée le temps que la situation soit rétablie.

Article 14 : Transpondeur

Un chèque de caution d'un montant de 100€ sera demandé à chaque équipe pour les transpondeurs, plaques de cadres et dossards.

Article 15 : Signalisation

Les arrivées d'étapes en ligne seront signalées par des panneaux sur le côté droit de la route :

⇒ 20km - 10km -5km -2km -1km -500m -200m- 100m.

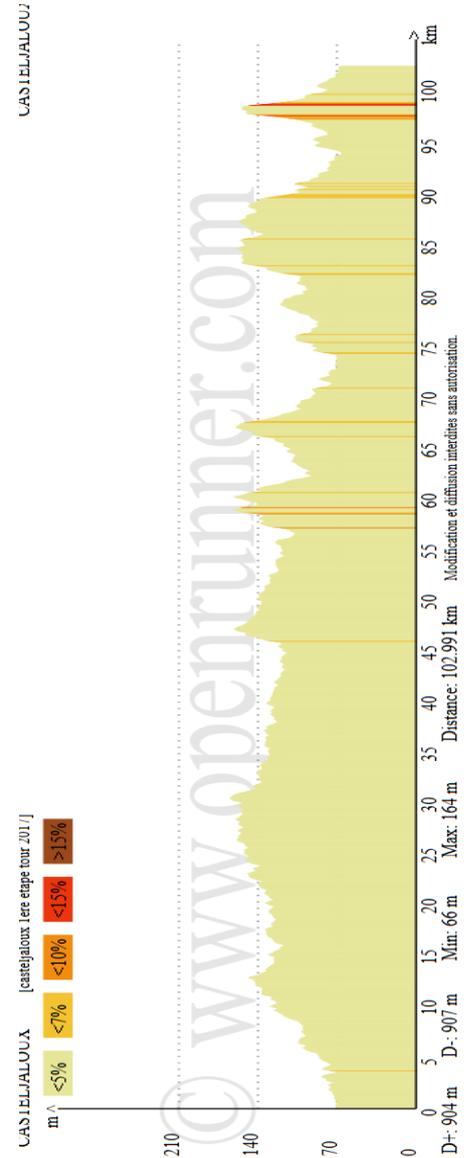
- Les classements des sprints ; panneaux : MS 1000m - MS 500m -
- Les classements des grimpeurs ; panneaux : GPM 1000m - GPM 500m.
- Les circuits seront balisés sur la chaussée, avec des flèches Jaunes TC (Tour des Coteaux).

Article 16 : Retour dossards et plaques de cadre

Il est demandé aux directeurs sportifs de ramener les dossards et plaques de cadre en échange des licences de leurs coureurs. Il est impératif que ni les dossards, ni les plaques ne soient coupés ou endommagés. Si tel est le cas, le coût du remplacement de ces matériels sera facturé aux équipes concernées.

1^o Etape : Casteljaloux-Casteljaloux 96.4Kms

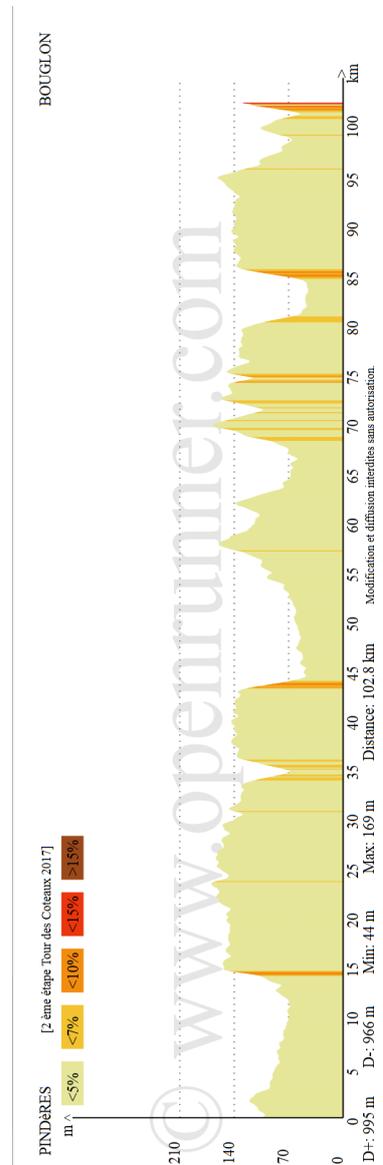
	VILLES TRAVERSEES	Kms	Horaire passage 42,00 Km/h	Horaire passage 40,00 Km/h
départ	Casteljaloux (fictif)	15 h 00		
Km 0	Casteljaloux (lac)	0,000	15:04:00	15:04:00
	PINDERES	4,100	15:09:51	15:10:09
	SAUMEJAN	8,700	15:16:26	15:17:03
	ALLONS	14,500	15:24:43	15:25:45
	HOUEILLES	21,500	15:34:43	15:36:15
	BOUSSES	27,100	15:42:43	15:44:39
MS	DURANCE	32,300	15:50:09	15:52:27
	LA TOUR d'AVANCE	38,600	15:59:09	16:01:54
	LE PLACIOT	43,000	16:05:26	16:08:30
MS	FARGUES	56,800	16:25:09	16:29:12
MG	CAUBEYRES	51,500	16:17:34	16:21:15
	ANZEX	58,6	16:27:43	16:31:54
	LA REUNION	63	16:34:00	16:38:30
MS	CASTELJALOUX	67	16:39:43	16:44:30
	LE PEJOUANS	73,2	16:48:34	16:53:48
MG	BEAUZIAC	77,5	16:54:43	17:00:15
MS	ST MARTIN de CURTON	80,7	16:59:17	17:05:03
	ANTAGNAC	82,6	17:02:00	17:07:54
	RUFFIAC	84,6	17:04:51	17:10:54
	POUSSIGNAC	90,1	17:12:43	17:19:09
MG	COTE DU CERF	92,9	17:16:43	17:23:21
Arri.	CASTELJALOUX	96,4	17:21:43	17:28:36



2° Etape : Pindères-Bouglon

97.6 km

	VILLES TRAVERSEES	Kms	Horaire	Horaire
			passage	passage
			42,00	40,00
			Km/h	Km/h
départ	PINDERES (fictif)	9h 00		
Km 0	POMPOGNE	0,000	09:04:00	09:04:00
	CASTELJALOUX	7,000	09:14:00	09:14:30
MG	COTE du CERF	11,000	09:19:43	09:20:30
	ANTAGNAC	14,200	09:24:17	09:25:18
MS	ROMESTAING	23,800	09:38:00	09:39:42
	COCUMONT	29,600	09:46:17	09:48:24
MG	Haut de la COTE	32,600	09:50:34	09:52:54
	GUERIN	36,000	09:55:26	09:58:00
	BOUGLON	39,300	10:00:09	10:02:57
	LE CLAVIER	40,800	10:02:17	10:05:12
	CASTELJALOUX	49,000	10:14:00	10:17:30
MS	LE REUNION	52,3	10:18:43	10:22:27
	ANZEX	56,7	10:25:00	10:29:03
	VILLEFRANCHE du QUEYRAN	60,8	10:30:51	10:35:12
MG	LEYRITZ MONCASSIN	65,5	10:37:34	10:42:15
	La BASTIDE Castel Amouroux	68,4	10:41:43	10:46:36
	Ste GEMME de MARTAILLAC	74,2	10:50:00	10:55:18
	GREZET CAVAGNAN	77	10:54:00	10:59:30
MG	BOUGLON	81,5	11:00:26	11:06:15
	GUERIN	84,3	11:04:26	11:10:27
	FIGUES	90,6	11:13:26	11:19:54
	ARGENTON	96,2	11:21:26	11:28:18
Arri.	BOUGLON	97,6	11:23:26	11:30:24

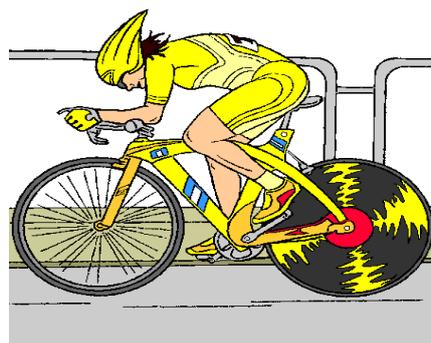


3° Etape : Sauméjan-Pindères CLM Individuel (9km800)

Horaires

1^{er} départ 15h00

Puis toutes les minutes



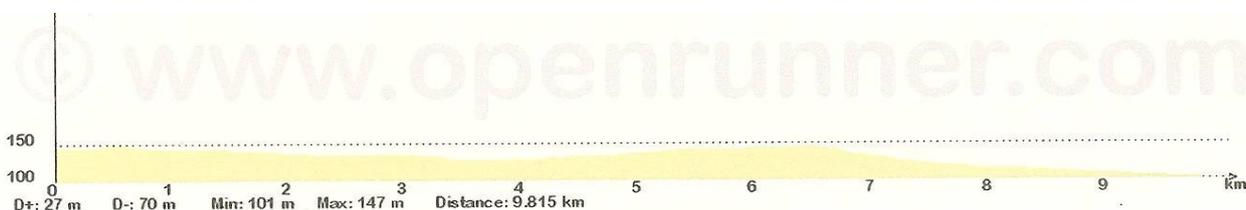
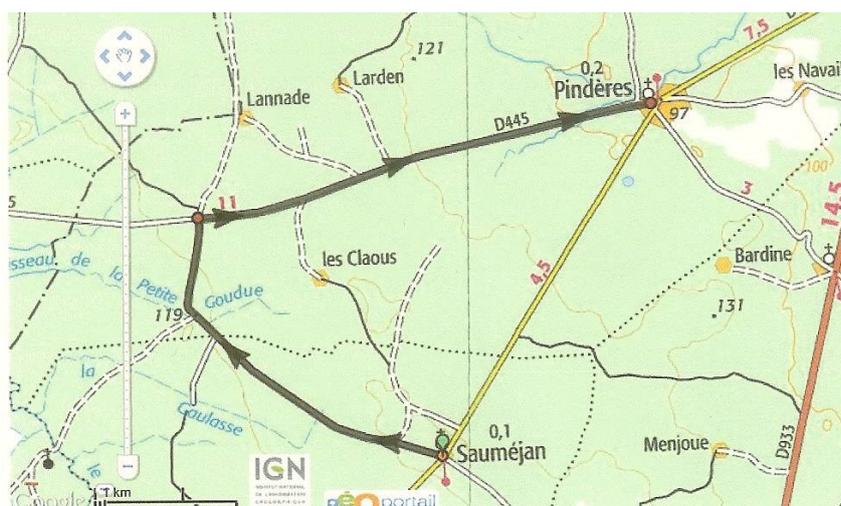
0 km SAUMÉJAN

4.5 KM LIEU DIT PRULIES

9.8 KM PINDERES

Les directeurs sportifs devront avoir rendu dès la fin de la 2^o étape, la feuille de participation au CLM afin d'assurer la logistique. Un coureur n'ayant pas terminé l'étape du matin, ne pourra pas être repêché

Il sera toléré pendant le CLM, le port d'un seul dossard à condition qu'il soit placé en bas à droite du maillot ou de la combinaison (ni en haut, ni au milieu, ni à gauche).



Prix et Récompenses 2018



1^{ère} ETAPE



Classement étape

- 1^{er} 🏆 **Lot du terroir** -Maillot -coupe -gerbe. **Leader des 2^{ème} catégorie** : Lot du terroir Maillot -gerbe -coupe
2^{ème} 🏆 Coffret de vin
3^{ème} 🏆 Magnum de vin

2^{ème} ETAPE

Classement étape

- 1^{er} 🏆 **Lot du terroir** -coupe- gerbe **Leader Général** : Maillot Jaune
2^{ème} 🏆 Coffret de vin **Leader des 2^{ème} catégorie** : Maillot Bleu
3^{ème} 🏆 Magnum de vin
1^{er} des 2^{ème} catégorie : Lot du terroir + coupe+gerbe **Meilleur sprinter** : Maillot vert
Meilleur Grimpeur : Maillot à Pois



3^{ème} ETAPE

Classement étape

- 1^{er} 🏆 **Lot du terroir** -coupe- gerbe **1^{er} des 2^{ème} catégorie** : Lot du terroir + coupe+gerbe
2^{ème} 🏆 Coffret de vin
3^{ème} 🏆 Magnum de vin



PROTOCOLE FINAL



Classement Général Final

SCRATCH

- 1^{er} ☞ Maillot - trophée - jambon - gerbe
- 2^{ème} ☞ Jambon
- 3^{ème} ☞ Jambon
- 4^{ème} ☞ Lot du terroir
- 5^{ème} ☞ Lot du terroir



Classement Général 2^{ème}

- 1^{er} ☞ Maillot - trophée - jambon - gerbe
- 2^{ème} ☞ Jambon
- 3^{ème} ☞ Jambon
- 4^{ème} ☞ Lot du terroir
- 5^{ème} ☞ Lot du terroir



Meilleur Grimpeur



- 1^{er} ☞ Maillot - trophée - Coffret
- 2^{ème} ☞ Coffret
- 3^{ème} ☞ Coffret

Meilleur Sprinteur



- 1^{er} ☞ Maillot - trophée - Coffret
- 2^{ème} ☞ Coffret
- 3^{ème} ☞ Coffret

Classement par Équipe

- 1^{er} ☞ 5 Coffrets
- 2^{ème} ☞ 5 Magnums
- 3^{ème} ☞ 5 Bouteilles

CYCLO SPORT CASTELJALOUX

<http://www.cyclosport-casteljaloux.com>

Hébergement

CASTEL-CHALETs

47700 CASTELJALOUX

Les chalets du lac de Clarens—Route de Mont de Marsan

Tél : 05.53.93.07.45

RESIDENCE FORESTIERE DE LA TAILLADE

47700 La Réunion

Chalets équipés pour 6 à 8 personnes

Possibilité de commander des repas et petits déjeuners.

Tél : 05.53.93.00.93

HOTEL DU LAC

Mr AMEEN ...

DOMAINE DU ROSSIGNON

47700 Casteljaloux

Route de Moncassin

Tél : 05.53.83.80.98

GITES situés sur la commune de PINDERES (4 à 6 personnes)

Les chalets de l'Escourre - Tél.: 06.16.35.06.67 / 05.53.89.15.78

Chalet de BALOY- Tél : 05.53.93.76.74

Gîtes L'Orée des Landes Tél : 05.53.47.80.87

